



REGROUPEMENT 83

Comité 21

Nord pas de Calais



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018/2019

INDIVIDUEL OPEN

Le Comité 21 Nord pas de Calais organise le Championnat Régional INDIVIDUEL OPEN qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui se déroulera à **ARGELES SUR MER du 25/05 au 02/06/2019**.

Ce championnat est ouvert à tout joueur licencié dans son Comité et à jour de sa cotisation 2018/2019. Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Fascicule 3, chapitre 2 : règlement des compétitions, section 2, articles 6 à 10 et section 4, articles 16 à 20.
Chapitre 4, code d'arbitrage.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à **6 (Six)** par notre Président de Zone.

INSCRIPTION

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances. Ce championnat se déroulera en 2 séances.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

La main du preneur sera préparée par l'arbitre, les mains de défense et le chien, laissé tel quel, seront distribuées à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

L'inscription est à retourner obligatoirement à

Mr Stephane MIONNET
33 rue D'Antin
62550 VALHUON

ccr5962@yahoo.com

Avant le 9 janvier 2019.

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

PARTICIPATION

15€ par joueur la 1^{er} séance
10 € par joueur la 2^e séance

DEROULEMENT

1° Finale

La finale se déroulera en 2 séances le :

Samedi 12 Janvier 2019 à 09h30 et à 15h00 (assis)

Lieu de la compétition	Indice PCN	N° tableau PCN	Arbitre
Mess Cockerill 27, rue Gambetta 59330 HAUTMONT	1,8		Stéphane MIONNET

Tél. du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98

Les 1^{ères} Positions de chaque séance pourront ne pas être jouées.

A l'issue de la 2^{ème} séance, les **6 joueurs** les mieux classés au classement général seront qualifiés pour la finale nationale qui aura lieu à **ARGELES SUR MER du 25/05 au 02/06/2019**

PP

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
PP	21	17	14	10	7	5	4	3	2	2	1	1

PLACE DES JOUEURS

2 Séances :

La mise en place de la première séance sera faite avec l'EXTAR d'une façon équilibrée par tirage au sort intégral à l'aide de l'outil « FFT-Insdup222 ». Le champion sortant sera N1.A (JR BOIDIN) l'issue de la 1^{ère} séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés. Pour la 2^{ème} séance, la mise en place sera en serpent

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

En cas de forfait ou défaillance d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} séance, le (la ou les) remplaçant(es) est (sont) choisi(s) dans l'ordre du classement général de la première séance.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,25 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Zone et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi. En cas d'exclusion d'un joueur, la donne sera neutralisée et le joueur sera déclassé à la dernière place au classement générale.

APPAREILS NUMERIQUES ET ANIMAUX DOMESTIQUES

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats, d'éteindre leurs appareils numériques du début et jusqu'à la fin de chaque séance. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de cette règle, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'épreuve
S.BECOURT

Le Président de Zone
Mathias BOUQUILLON

